**Argenteuil 1**

**Bilan**

**Composition du canton**

Communes de Saint-Gratien, Sannois, et une partie du Nord d’Argenteuil.

La partie de la commune d’Argenteuil, est située au Nord d'une ligne définie par l'axe des voies et limites suivantes : depuis la limite territoriale de la commune de Cormeilles-en-Parisis, route de Cormeilles, avenue Georges Clemenceau, rue de la Folie, rue des Celtes, route de Cormeilles, rue de la Nonaise, boulevard Marcel Guillot, rue de Morinval, rue du Mans, rue Anatole Lucas, rue du Dauphine jusqu’à la limite territoriale de la commune de Sannois.

**Intercommunalité**

EPT Boucle Nord de Seine – Métropole Grand Paris (Argenteuil)

CA Val Parisis (Sannois)

CA Plaine Vallée (Saint Gratien).

**Contexte politique**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **Conseillers départementaux élus en 2015** |
| **Période élective** | **Mandat** | **Identité** | **Nuance** | **Qualité** |
| 2015 | 2021 | 2015 | en cours | Marie-Evelyne Christin   |  | [DVD](https://fr.wikipedia.org/wiki/Les_R%C3%A9publicains) | Conseillère municipale de [Sannois](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sannois)Ancienne conseillère générale du [Canton de Sannois](https://fr.wikipedia.org/wiki/Canton_de_Sannois) (2011-2015)4ème Vice-Présidente du Conseil départemental déléguée au Sport, à la Jeunesse et aux Associations |
| 2015 | en cours | Philippe Métezeau   |  | UDI | Docteur d’Etat en pharmacologieAncien conseiller général du [Canton d'Argenteuil-Est](https://fr.wikipedia.org/wiki/Canton_d%27Argenteuil-Est) (2009-2015)3ème Vice-Président du Conseil départemental délégué aux Actions Sociales et de la Santé |

  |

À l'issue du 1er tour des [élections départementales de 2015](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_fran%C3%A7aises_de_2015), deux binômes sont en ballotage : Marie-Evelyne Christin et Philippe Metezeau ([UMP](https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_pour_un_mouvement_populaire), 31,08 %) et Henri Barbera et Laure Simonnot ([FN](https://fr.wikipedia.org/wiki/Front_national_%28parti_fran%C3%A7ais%29), 23,05 %). Le taux de participation est de 39,13 % (14 982 votants sur 38 283 inscrits) contre 40,49 % au [niveau départemental](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_d%C3%A9partementales_de_2015_en_Val-d%27Oise) et 50,17 % au niveau national. Au second tour, Marie-Evelyne Christin et Philippe Metezeau ([UMP](https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_pour_un_mouvement_populaire)) sont élus avec 73,47 % des suffrages exprimés et un taux de participation de 39,75 % (10 099 voix pour 15 217 votants et 38 283 inscrits).

|  |
| --- |
| **Maires élus en 2020** |
| **Commune** | **Maire** | **Nuance** | **Score** | **Abstention** |
| ARGENTEUIL | Georges Mothron | UD | 45.36 % | 65.88% |
| SAINT-GRATIEN | Julien Bachard | DVD | 59.4 % | 64.87% |
| SANNOIS | Bernard Jamet | DVD | 47,80% | 65,28 % |

**Eléments marquants**

• **Social**

Ouverture en 2019 à Argenteuil d’une micro-crèche de 10 places en gestion privé lucrative et d’une crèche de 50 places “Les Coquelicots” en délégation de service public.

Sur Sannois, un EHPAD de 91 places comprenant une unité de vie de 15 places de FAM pour personnes handicapées est en cours de construction. L’ouverture est prévue courant 2022.

Projet de reconstruction sur Argenteuil de l’EHPAD « Les Tilleuls », actuellement implanté à Eaubonne et géré par la Croix-Rouge Française : à ce jour projet en cours d’instruction par les services du Département et de l’Agence Régionale de Santé.

• **Aménagement du territoire :**

La Présidente de la Région Île-de-France a annoncé le 20 novembre 2019 que la Région s’engage à faire réaliser la section ouest du T11 Express (dont le coût est estimé à 800 M€) au prochain CPER.

• **Infrastructures :**

Création d’une bretelle d’autoroute entre la RD 122 et l’A15 à Sannois : le démarrage des travaux est envisagé fin 2020 pour une mise en service prévisionnelle fin 2021 - début 2022.

• **Transports :**

Adoption le 20 décembre 2019 du Plan Vélo du Val d'Oise pour encourager les déplacements du quotidien.

- Bus Entre Seine :

La Commission permanente du 2 novembre 2020 a approuvé la convention de financement des études d'avant-projet, avec une participation financière du Département de 30 % (soit 930 000 €).

• **Culture :**

Soutien au réaménagement et valorisation de la Maison de Monet à Argenteuil et création d’un accueil tourisme au sein de cette Maison : projet lauréat des Trophées de l’Innovation édition 2019

• **Ingénierie :**

Plateforme aideauxcommunes.valdoise.fr. Création du tableau de bord des élus du Conseil départemental **:** désormais chaque conseiller départemental peut avoir une vision globale des projets des communes < 5000 habitants, en cours ou réalisés sur son canton (et sur l’ensemble du Val d’Oise).

**Routes et mobilités**

Chaque année, il est proposé d'approuver un programme de travaux d'amélioration et de requalification de la voirie départementale ayant pour objet de prolonger l'effort entrepris par le passé pour moderniser le réseau départemental, pour améliorer l'état des chaussées par itinéraire, entretenir le patrimoine des ouvrages d’art, et traiter les points noirs générateurs d'accidents corporels ou de perturbations dans l'écoulement du trafic.

Ces choix stratégiques permettent de mieux mobiliser l’aide financière régionale pour accompagner l’action du Département.

Les opérations du type requalification des routes départementales en milieu urbain et extra-urbain sont privilégiées, notamment consécutivement au transfert des Routes Nationales d’Intérêt Local (RNIL) en 2006 et à la mise en œuvre du Réseau Routier d’Intérêt Régional (RRIR) en mai 2017.

Elles correspondent à une nécessaire modernisation des voiries départementales et sont obligatoirement réalisées par tranches successives compte tenu des coûts importants de ces travaux.

Les programmes annuels présentent un niveau d’investissement cohérent tout en maintenant l’effort sur l’entretien du patrimoine par la réfection de couches de roulement et la rénovation d’ouvrages d’art, mais aussi sur les opérations de sécurité routière et les pistes cyclables.

**2020 :** 41 210 500 € TTC

RD 909-1 – Argenteuil : réfection de l'ouvrage sur la Seine (Autorisation de programme complémentaire) Coût : 1,5 M€ TTC

**2019**: 25 455 500 € TTC

La RD 909-1 – Argenteuil : réfection de l'ouvrage sur la Seine pour un montant de 1 500 000 € TTC ;

Signature par la Présidente du Conseil départemental du Val d’Oise du projet de convention relative aux travaux d'aménagement du carrefour RD 41 / RD 311 / A15 à Argenteuil, estimés à 1,25 M € HT, dont 65 % à la charge du Département et 35 % à la charge de la commune d'Argenteuil.

**2018** : 21 474 000 € TTCla RD 311 – Argenteuil / Ouvrages n° D 311 – 2, rue d’Epinay : la réhabilitation de l’ouvrage d’art pour un montant de 130 000 € TTC

**2017** : 17 761 000 € TTC

**2015** : 13,8 M€ TTC

**Projet routier**

Avec 49.000 véhicules par jour, la RD 311 est l’un des principaux axes de desserte de la ville. La RD 48 traverse la commune en plein centre, avec près de 13.000 véhicules par jour.

Le Département a décidé son prolongement jusqu’au croisement avec la RD311 et l’aménagement d’un carrefour à feux tricolores pour fluidifier le trafic. Ce projet consiste à requalifier le réseau routier en incluant les modes doux et les aménagements paysagers.

Ces nouveaux aménagements visent à sécuriser l’itinéraire pour tous les usagers ; passer à 2x3 voies de circulation et ouvrir l’accès du boulevard Héloïse sur la RD 311 à l’angle de la rue Ary Scheffer. Les travaux débuteront au 2e trimestre 2021. Près de 3 millions d’euros sont investis par le Département.

Fin octobre 2019, les travaux lancés par le Département concernaient essentiellement la réalisation d’un carrefour giratoire et d’un carrefour à feux tricolores pour l’entrée d’Argenteuil, avec un point d’attention porté aux circulations douces. Mobilier, éclairage et végétaux contribueront également à qualifier l’entrée de ville : 1,5 millions d’euros sont investis pour ce faire par le Département.

**T11 EXPRESS**

Reliant Epinay-sur-Seine au Bourget RER, le tram train dessert les villes de Deuil et Montmagny (gare d’Epinay-Villetaneuse) et est utile aux Valdoisiens, en correspondance avec la ligne H.

La première phase est mise en service depuis juillet 2017.

En moins d’un an, la ligne affiche déjà **45 000 voyageurs par jour** sur un objectif de 60.000 pour cette première phase. Le Département a financé ce projet à hauteur de **5 M€** sur un coût de plus de 603 M€.

L’objectif poursuivi par le Département est la réalisation de la phase 2 pour prolonger le tram train jusqu’à Sartrouville. La phase 2 est estimée à 900 millions d’euros.

**Aux 31 août 2020, la phase 2 du tram express T11, train est-ouest devant relier Argenteuil à Sartrouville** et le Bourget va faire l’objet d’un financement de l’Etat et de la Région dans le prochain Contrat de Plan Etat Région grâce à la mobilisation du Département.

**LA LIGNE J NORD (OU J6) PARIS SAINT-LAZARE – PONTOISE – CHARS - GISORS**

La ligne J6 comporte un tronc commun entre Argenteuil (direct depuis Paris Saint-Lazare) et Conflans-Sainte-Honorine puis se divise en deux branches, Mantes et Gisors. La branche Gisors dessert Pontoise jusqu'à Chars, dernière gare dans le Val d'Oise.

L'exploitation de cette ligne est encore mixte, entre rames anciennes et difficiles à maintenir, et rames neuves. Le passage à 100 % rames neuves est prévu d'ici fin 2021, selon un calendrier indicatif non encore stabilisé.

Cette ligne profite à environ 120 000 voyageurs par jour, dont 70 % dans le tronc commun, 10 % dans l'agglomération de Cergy-Pontoise et 3 % après vers Gisors.

Une nouvelle offre existe depuis décembre 2017, elle avait deux objectifs principaux :

- densifier l'offre dans le tronc commun pour répondre à la demande en rendant omnibus tous les trains,

- améliorer la ponctualité des voyageurs à iso-infrastructures et iso-trains.

**Plan vélo du Val d’Oise**

Début 2020 le Conseil départemental du Val d’Oise a voté un plan vélo de 5 millions d’euros.

Parce qu’il permet de répondre de manière efficace, écologique et économique aux besoins de mobilités de proximité, quel qu’en soit le motif (aller travailler, aller à une gare, faire des achats, rendre visite à des amis ou à de la famille), le vélo est un mode de transport qui a toute sa place dans le Val-d’Oise, aussi bien en ville qu’à la campagne.

Dans ce contexte, le recensement des besoins a été réalisé auprès des collectivités et associations d’usagers. Il a permis d’identifier des axes à développer pour permettre le rabattement vers des équipements de transports.

Les pôles-gares d’Ermont-Eaubonne, Cergy-Préfecture, **Argenteuil** ou encore Garges-Sarcelles sont les principaux axes identifiés sur le territoire du Val-d’Oise dans la mesure où ce sont des nœuds ferroviaires.

**SANNOIS**

**Projet de bretelle d’accès à l’autoroute A15**

Ce nouvel accès à l’autoroute A15 depuis la RD122 à Sannois, d’un budget de 2,8 millions d’euros HT améliorera la desserte de la carrière Placoplatre depuis et vers Paris, diminuera le nombre de poids lourds traversant les communes limitrophes et globalement fluidifiera le trafic. En outre, la bretelle de sortie de l’A15 « Sannois-Le Moulin » sera élargie à 2 voies en arrivée sur le giratoire.

**ARGENTEUIL**

**Réfection du pont de la RD 909 franchissant la Seine sur la commune d'Argenteuil**

L’ouvrage d'art qui permet à la RD 909 de franchir la Seine depuis Gennevilliers pour rejoindre Argenteuil, a été construit en 1946 / 1947, et il est placé sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental.

Le pont d’Argenteuil a d’abord été construit en 1822, mais il fut détruit lors de la guerre de 1870. Une passerelle en bois l’a remplacé provisoirement, puis il fut reconstruit par un pont à sept arches, lui-même remplacé par le pont actuel.

Le projet de réfection de ce pont fait suite aux inspections détaillées de l’ouvrage. En effet, la surveillance régulière de cet ouvrage a relevé plusieurs désordres. Le Conseil départemental du Val d’Oise a donc décidé d’entreprendre des travaux de réparation et de mise en peinture importantes.

Ces travaux permettront également de prendre en considération des nouveaux modes de déplacement et d’adapter les voies de circulation en fonction du trafic routier, notamment par la mise en œuvre de pistes cyclables entraînant la modification des voies routières sur l’ouvrage.

Le montant global de l'opération est estimé à 4,5 M€ TTC.

**Social**

**Signature du Pacte Territorial pour l’Insertion et l’Emploi avec la ville d’Argenteuil**

**Le Pacte Territorial Pour l'Insertion et l’Emploi (P.T.I.E), signé avec la ville d’Argenteuil le 22 mai 2019, est pour le Conseil départemental un document stratégique.** Il a vocation à coordonner l’ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent au quotidien pour l'insertion sociale et l'accès à l'emploi des publics en difficulté, et plus spécifiquement des bénéficiaires du RSA.

Notre Département est confronté, comme l’ensemble des départements Franciliens, à une urgence sociale sans précédent. **En décembre 2018, l’on comptait précisément 33.554 bénéficiaires du RSA (dont 4.972 résident ou sont domiciliés à Argenteuil).** Il existe de multiples facteurs qui viennent freiner l’insertion socio-professionnelle : le manque de qualification, la santé, l’isolement, ou encore l’absence de mobilité et d’autonomie sont les plus connus.

Pour lever ces freins, le Département a engagé, avec ses services sociaux, ainsi que des associations ou organismes spécialisés dans l’insertion et le retour à l’emploi, un accompagnement sur mesure : 65 organismes ont ainsi été financés en 2018 pour accompagner les bénéficiaires du RSA.

La moitié des bénéficiaires du RSA possède un trop faible niveau de qualification : l’accès à la formation est donc un enjeu primordial pour favoriser l’insertion professionnelle. Le Département finance des formations dans les métiers dits « en tension » : services à la personne, commerce, logistique, restauration.

Nous menons par ailleurs un programme spécifique avec le MEVO, le Mouvement des entreprises du Val d’Oise, dans le cadre d’une action « Avenir Etre en Entreprise » qui a concerné 196 bénéficiaires du RSA en 2018.

Concernant en particulier les jeunes, qui rencontrent de nombreuses difficultés dans l’accès à l’emploi, le Département a créé en juillet 2011, le dispositif EVA, Entrée dans le Vie Active.

Ce dispositif unique en France s'adresse aux jeunes domiciliés dans le Val d’Oise et ayant moins de 26 ans. EVA est une aide individuelle permettant de financer un projet lié à la formation, la mobilité, le logement et qui encourage l’initiative.

Au 1er avril 2019, ce sont ainsi plus de 3.578 jeunes (dont 323 en 2018) qui ont pu bénéficier de cette aide.

Depuis un an, 18 partenaires institutionnels ou collectivités ont déjà signé le PTIE et se sont engagés à mener une action ambitieuse en faveur des publics en insertion.

**Accord d’une subvention à l’association « La Fraternité Saint-Jean » en 2020 :**

A l'association la Fraternité Saint-Jean, une participation départementale d'un montant de 71 250 € a été accordée au titre de l'année 2020, dans le cadre de la mise en œuvre d'actions d'insertion à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

La Fraternité Saint-Jean propose, depuis 1984, des actions de loisirs et d'animations en faveur d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes résidant sur la Vallée de Montmorency, les Rives de Seine et, depuis 2018, sur le territoire du Sausseron.

Des actions spécifiques d’accompagnement social et professionnel en direction des adolescents et des jeunes adultes ont par ailleurs été développées par cette structure au fil des années.

Le Conseil départemental finance la Fraternité Saint-Jean à ce titre depuis 1991.

En effet, compte-tenu de la volonté du Département de soutenir des actions visant à prévenir la marginalisation des jeunes en difficulté et à faciliter leur insertion sociale et professionnelle, le Conseil départemental et la Fraternité Saint-Jean ont formalisé leur partenariat dans une convention de mise en œuvre d'actions de prévention-insertion en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Les actions d’accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans s’effectuent autour de trois lieux principaux :

- un pôle "relais entreprise" situé principalement à **Saint-Gratien** (avec une possibilité d’accueil sur Argenteuil et Saint-Prix), pour les jeunes volontaires cherchant à se constituer un réseau et à s’insérer professionnellement ;

- deux pôles d’accueil et d’accompagnement des jeunes, chacun placé au sein des centres sociaux de **Saint-Prix et d’Argenteuil**.

Au sein de ces lieux d’accueil, l’association structure son activité d’accompagnement par le biais de deux types d’actions distinctes, regroupés sur deux pôles : un pôle "ludique" et un pôle "relais entreprise".

Les activités ludiques permettent à l’association de "capter" les jeunes par le biais d’une proposition de loisirs ; c’est cette première approche qui rend possible ensuite le travail de l’association avec les jeunes sur d’autres problématiques, et notamment leur accès à l’emploi, en les intégrant au dispositif "relais entreprise" qui permet, lui, de travailler l’insertion professionnelle du jeune.

**SANNOIS**

**Création d’un EHPAD**

Un arrêté conjoint (ARS et Conseil départemental) a été signé le 26 février 2018 autorisant l’association COS à créer un EHPAD de 76 lits et 15 places de Foyer d’Accueil Médicalisé sur la commune de Sannois. L’ouverture de cet établissement est prévue courant 2022.

**Education/Insertion**

**ARGENTEUIL**

**Création d’un campus des métiers de la sécurité**

Dans le cadre du Plan d’urgence régional pour le Val d’Oise initié à l’abandon du projet Europacity *(confer Dossiers d’actualités)*, un Campus des métiers de la sécurité sera créé à Argenteuil sur l’ancien site de l’IUT pour des formations du CAP à BAC +5.

Le label campus des métiers et des qualifications permet d’identifier sur un territoire donné, un réseau d’acteurs intervenant en partenariat pour développer une large gamme de formations (professionnelles, initiales et continues), centrées sur une filière économique en tension (ou dont il est prévue qu’elle monte en tension). L’offre de formation à vocation à aller du niveau bac au doctorat, qu’il s’agisse de formation initiale ou continue.

Il s’agit de développer une offre de formation co-construite entre le monde académique et les acteurs économiques. Ces campus sont portés sur les territoires par les Régions et l’Education Nationale (Rectorat de Versailles) et s’appuient sur un établissement porteur, CY Université en l’occurrence.

Dans le Val d’Oise c’est le champ de la sécurité qui a été identifié s’appuyant notamment sur l’Université dans la mesure où la sécurité constitue l’un des axes du projet d’Initiative d’Excellence (I-Site) sous le prisme « Risque, Sécurité, Sureté ».

CY Université travaille déjà dans ce cadre avec de nombreux acteurs du secteur : Pôle Judicaire de la Gendarmerie Nationale, Thalès, Atos, Safran, Veolia De plus, une étude des besoins en formation des entreprises du secteur sur le territoire a été réalisée par la DIRECCTE en 2018, avec le soutien de la Région et du Département, et fait apparaître des besoins importants de formation pour les 10 prochaines années aux échelles régionale et nationale.

Ainsi, avec l’impulsion de la Présidente de la Région et un lobby important des élus départementaux, le projet de Campus des métiers de la Sécurité est en cours de concrétisation à Argenteuil.

Prochaines étapes du projet :

* Un dossier de candidature pour obtenir un financement du Programme des Investissements d’Avenir a été déposé le 22 septembre avec le concours d’un cabinet recruté par la Région.
* L’identification définitive du ou des sites d’implantation du Campus indispensable pour proposer la candidature d'Argenteuil.

**Attendu :**

* A la suite d’une estimation économique dépendante des sites d’implantations retenus, le bouclage d’un tour de table financier en investissement auquel pourra participer le Département mais qui nécessitera également un effort de la Région.

**Emploi**

Suite au plan de soutien aux acteurs économiques voté lors de la séance du 29 mai, le Département a exonéré de loyers les entreprises accueillies au sein des pépinières départementales à Sannois et Franconville sur la période du 1er avril au 11 juillet 2020.

**Propriétaire du site d’accueil de jeunes entreprises de Sannois (360 m2) qui accueillait 18 entreprises pour 120 emplois début 2020.** La gestion locative et les missions d’accompagnement des entreprises sont déléguées, par convention, à Starlabs.

Cette association a été créée par le Département en 1985 (anciennement Association pour la promotion des Centres de Création d’Entreprises Tertiaires (ACCET), devenue ACCET-Val d'Oise Technopole en 2004, puis Starlabs en 2019) pour accompagner des jeunes entreprises innovantes dans leur développement, par des programmes de formation ou d’accélération, et par une offre d’hébergement dans des sites spécifiquement adaptés, appartenant au Conseil départemental du Val d’Oise.

Afin de répondre efficacement aux besoins des entreprises en leur permettant de réduire leurs charges de structure et de prioriser leurs ressources sur la relance commerciale dans le contexte actuel de crise sanitaire mondiale, **le Département a apporté un soutien complémentaire à hauteur de 67 000 € à Starlabs afin de lui permettre d’exonérer de loyer les entreprises occupant les sites de Sannois et de Franconville sur la période du 1er avril au 11 juillet 2020 (état d’urgence sanitaire lié au premier confinement).**

**Insertion professionnelle**

Dans le cadre du Plan de relance en faveur des jeunes valdoisiens voté en septembre 2020, le Département a inauguré un dispositif inédit avec la Bourse à impact social et environnemental. L’objectif est de soutenir des projets de créations d’entreprise portés par des jeunes Valdoisiens ayant un impact positif sur le territoire. Lors de la première édition, 10 projets ont été récompensés et ont reçu un soutien global de 60 000 € et ont pu bénéficier d’un accompagnement à la création d’entreprise par les experts d’Initiactive 95. Ces jeunes Valdoisiens ambitionnent de lancer leur entreprise dans des secteurs divers : écologie, cosmétique, aide à la personne, épicerie sociale, santé et sport.

→ Un projets récompensés est situés sur Argenteuil :

* **Epicerie Solidaire à Argenteuil**

Son projet consiste à créer une épicerie solidaire à destination des plus démunis. L’épicerie proposera des denrées alimentaires tout au long de l’année ainsi que des jouets pour les enfants. Il s’agit de créer un lieu d’accompagnement à l’insertion pour des jeunes de 18 à 30 ans. Le Département attribue une bourse de 6 000 euros à Salomé Luntadila, porteuse de ce projet d’épicerie solidaire.

**Aide aux associations**

Subventions accordées entre avril 2015 et mars 2021 pour les associations du canton : **4 285 609 €.**

**3 281 278,64 € pour Argenteuil (tous cantons confondus)**

**477 317,00 € en 2015**

**702 358,50 € en 2016**

**738 992,00 € en 2017**

**766 486,50 € en 2018**

**740 468,70 € en 2019**

**697 617,40 € en 2020**

**162 369,50 € (mars 2021)**

cf. *Total des subventions versées aux associations* (« Le Département en action ») pour le détail

**Aide aux communes**

Subventions accordées entre 2015 et 2020 dans le cadre du Guide des Aides : **4 686 128,05€.**

**Saint-Gratien : 1 430 436€**

**Argenteuil : 2 016 598,9€**

**Sannois : 1 168 696,45**

**ARGENTEUIL**

**2020 Réhabilitation du centre médico-social Fernand Goulène**

Avec plus de 80 000 consultations par an, le centre municipal de santé Fernand Goulène propose une offre de soins en médecine générale et spécialisée, radiologie, soins dentaires et soins infirmiers.

La patientèle de référence "médecin" s'élève à 8 805, celle de "médecin traitant" à 6 961 contre 4 856 pour les chirurgiens-dentistes. Le nombre de patients sur une année s'élève à 20 622 dont 3 144 bénéficient de la CMU/AME. Le centre dispose d'un laboratoire de prothèses dentaires permettant d'accroître la qualité des soins.

Le projet de réhabilitation a pour but de restructurer les espaces pour améliorer les conditions d'accueil des patients, la confidentialité des lieux et les conditions d'exercice des professionnels.

Le bâtiment dont la construction date de 1961 est vieillissant. Il est devenu nécessaire de réorganiser l'accueil, la salle d'attente, l'infirmerie, les cabinets médicaux et les axes de circulation, d'améliorer l'acoustique, de changer les sols, et de procéder à la réfection des plafonds et des peintures intérieures.

Les matériaux d'origine génèrent des frais énergétiques beaucoup plus élevés que la moyenne des bâtiments avec ce type d'activité. Le projet de réaménagement intègre des travaux de rénovation énergétique et thermique grâce à de nouveaux matériaux qui s'inscrivent dans un objectif de développement durable, avec notamment une perspective de baisse de la consommation de chauffage et d'électricité qui devrait être divisée par deux.

Pour ce projet de réhabilitation, le montant des travaux a été chiffré à 572 918 € HT.

La commune d'Argenteuil, propriétaire des locaux situés 21 rue Dufresne, a sollicité l'aide financière de l'ARS, du Conseil régional d'Ile-de-France et du Département qui a versé une subvention de **125.000,60 €.**

**ARGENTEUIL**

**2020 Travaux de rénovation et restructuration dans les groupes scolaires**

>> Acquisition de bâtiments modulaires en vue de l'ouverture de deux classes dans l'école élémentaire de la Croix Duny, pour faire face à l’augmentation des effectifs accueillis.

Le coût total de l'opération est de 175 204 € HT.

Le Département a voté une subvention à hauteur de **17 520 €.**

>> La commune d'Argenteuil a entrepris des travaux de rénovation, réfection, mises aux normes et mise en place de vidéophones, dans les écoles Ambroise Thomas, Joliot-Curie et Jules Guesde 2. Depuis plusieurs années, ces écoles ont bénéficié de travaux de rénovation qui doivent se poursuivre du fait de la vétusté des locaux, ce qui permet, en outre, de créer de nouveaux espaces, comme la salle de motricité.

Le coût total de l'opération est de 903.861 € HT, que le Département subventionne à hauteur de **90.386,70 €**.

>> Travaux de **construction d’un nouveau groupe scolaire "Centre-Ville",** ainsi que des travaux d'extension de quatre salles de classes au sein du groupe scolaire Paul Vaillant-Couturier, afin de faire face à l'augmentation des effectifs scolaires.

Subvention à la commune d'Argenteuil - Groupe scolaire "Centre-ville" (comprenant 14 classes, 4 classes de motricité, 1 dortoir et 1 demi-pension): **1 684 800 €**

Subvention à la commune d'Argenteuil - Groupe scolaire "Paul Vaillant-Couturier" : **98 892,30 €**

**ARGENTEUIL**

**2019 : inauguration du groupe scolaire Simone Veil**

Le 21 septembre 2019, la Présidente du Département a inauguré le nouveau groupe scolaire Simone Veil. Construit sur 3 niveaux, le groupe scolaire de 5800 m2 dispose de deux accueils de loisirs intégrés, de salles d'activités, d'une restauration commune à l'ensemble du groupe scolaire, trois cours de récréation et d'une salle polyvalente mise à disposition des habitants du quartier.

À terme 8 classes de maternelles et 12 classes élémentaires sont installées, ouvrant progressivement sur plusieurs rentrées.

Le groupe scolaire permet de désengorger les écoles avoisinantes – Ambroise-Thomas, Jean-Jacques-Rousseau et Anne-Frank. Puis il répond aux besoins d’accueil du quartier, dont la population à scolariser va sérieusement augmenter dans les dix prochaines années.

**Cette opération a bénéficié d’un financement départemental de 1,47 million d’euros**.

Elle s’inscrit dans le cadre d’un contrat départemental dont les réalisations se sont succédé au fil des ans, dont les travaux au centre de loisirs "Jean Jacques Rousseau", les groupes scolaires "Marcel Cachin", "Paul Eluard" et "Carnot" ; la création du centre de loisirs maternel de l’école maternelle Georges Lapierre ; la création d’une ludothèque multimédia au Centre-ville ; des travaux au gymnase ; la réhabilitation du groupe scolaire Joliot-Curie. **Au total le Département a apporté pour ces réalisations : 13,3 millions d’euros.**

**ARGENTEUIL**

**2017 : Inauguration de la halle des sports Roger Ouvrard**

Le Département a contribué à hauteur **d’environ 1,2 millions d’euros** à la construction de cette structure, et ce dans le cadre de son Guide des Aides aux Communes. Concrètement ici, chaque habitant du quartier, et plus particulièrement les jeunes, pourront profiter d’une halle des sports conforme aux normes de sécurité et de confort nécessaires à la pratique sereine d’une activité sportive.

**ARGENTEUIL**

**2017 : aménagements routiers**

En 2017, 50 000 euros ont été alloués à la réalisation d’un plateau surélevé sur le boulevard du Général Leclerc et 100 000 euros pour l’aménagement de plateaux traversants aux croisements de la D41 avec la rue du Clos des Moines et la rue Noblet.

**ARGENTEUIL**

**2016 : réhabilitation du gymnase Guimier**

Subvention du Département : 446 906 euros.

**ARGENTEUIL**

**2016 : Maison de quartier des Côteaux**

Subvention du Département : 247 883 euros

**ARGENTEUIL**

**2016 : Rénovation et extension de l’école maternelle Georges Lapierre**

Subvention du Département : 1 200 255 euros

**ARGENTEUIL**

**2015 : Début des travaux de rénovation urbaine du quartier Val d’Argent**

Le Département, à travers son dispositif OPAH volet CD (Opération Programmée pour l’Amélioration de l’Habitat – Copropriétés Dégradées), encourage et accompagne les communes en contractualisant avec elles au travers de l’ANRU sur des travaux de réhabilitations et ainsi contribuent à embellir le cadre de vie des habitants. Une démarche qui privilégie la valorisation du patrimoine et la remise en état des logements dégradés, plutôt que les laisser à l’abandon.

La commune d’Argenteuil a bénéficié dans ce cadre de subventions départementales à hauteur de **3 millions d’euros**. La pertinence de ce chantier du quartier Val d’Argent réside dans la labellisation BBC rénovation qui conduit à une baisse significative des charges de chauffage des résidents tout en s’inscrivant dans une démarche de développement durable.

A ce titre, le montant global des subventions du Département s’élève à près de 60 000 € comprenant les 5 % d’investissements éligibles au coût des travaux, mais aussi la participation au fonctionnement pour le « suivi-animation » de l’opérateur.

Le logement est une question primordiale qui conditionne l’ensemble des domaines de la vie quotidienne de nos concitoyens : l'emploi, l'école, les transports, l’environnement....notamment en zone urbaine et plus particulièrement à la périphérie parisienne.

**SANNOIS**

**2020 Modernisation de la médiathèque André-Cancelier**

Inaugurée en 1978, la médiathèque André-Cancelier doit aujourd’hui répondre à une mise aux normes structurelle dans le cadre de l’Agenda d’accessibilité programmée de la Communauté d’agglomération.
Le programme de rénovation intérieure du bâtiment est l’aboutissement d’une réflexion engagée depuis de nombreuses années, avant même son transfert à la Communauté d’agglomération en 2017.

Cette première phase de rénovation inaugurée en 2020, a consisté à :

* moderniser l’aménagement intérieur de la médiathèque par le remplacement des moquettes au rez-de-chaussée, la réfection des plafonds et des peintures aux murs, le remplacement des fenêtres à l’étage et le changement des portes d’entrée;
* décloisonner les espaces et installer un ascenseur afin de rendre l’équipement accessible à tous, prioritairement pour les personnes à mobilité réduite, et favoriser la fréquentation des familles;
* relocaliser la salle d’études et créer de nouveaux pôles thématiques afin de permettre la fluidité des circulations et la modularité des lieux ;
* réorganiser les collections pour créer un fonds attractif et dynamique.

Le coût des travaux en 2020 est estimé à 533 500 euros TTC subventionnés par la DRAC, la Région Île-de-France et le Département du Val-d’Oise – dans le cadre de son dispositif d’aides aux communes – à hauteur de **plus de 67.000 €** .

**SANNOIS**

**2019 Inauguration du centre social municipal « Espace Eliane Chouchena »**

Ce lieu dédié aux Sannoisiens répond à la nécessité de développer les services publics dans la partie nord-ouest de la ville.

Ce nouvel équipement social, plurifonctionnel, intergénérationnel, est ouvert à tous, et en particulier aux habitants des quartiers des Carreaux Fleuris, des Loges et du Bas des Aulnaies.

Ce centre social est symbolique à plus d’un titre, et d’ailleurs, le choix de son nom en atteste : Eliane Chouchena est une figure locale dévouée à la vie socioculturelle. Au cœur des quartiers (où la population y est fragile), il est un lieu de vie et de rencontres ;

Avec les services à finalité sociale qu’il propose, il est aussi un formidable outil de développement pour la vie associative et pour les projets des habitants.

C’est un lieu qui profite ainsi à l’ensemble de la commune, mais aussi à l’ensemble du territoire Valdoisien.

Le Département a soutenu ces travaux à hauteur de près de 60.000 €.

**SANNOIS**

**2018 Inauguration du préau de l’école Jules Ferry**

L’ancienneté du bâtiment imposait la reconstruction du préau qui à présent, protège les élèves des intempéries, tout en offrant un espace pédagogique supplémentaire aux 274 élèves qui fréquentent Jules Ferry.

Mieux adapté, cet équipement est d’autant plus nécessaire qu’arriveront de nouveaux élèves, suite aux constructions de logements dans le quartier.

Le Département du Val d’Oise y a contribué à hauteur de près de 113.600€ dans le cadre de l’Aide départementale aux communes.

**SAINT-GRATIEN**

**2020 Une subvention accordée pour a création d’une maison de santé**

Soucieuse de disposer d’une offre de soins adaptée aux besoins de la population, la commune de Saint Gratien s’est engagée dans la création d’une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

→ La Maison de santé viendra renforcer l’activité paramédicale située dans un local limitrophe composée actuellement d’un podologue, d’une diététicienne, et d’un ostéopathe.

→ Le médecin déjà présent sur le quartier, trois internes prochainement diplômés en médecine générale et deux infirmiers libéraux de Saint Gratien sont intéressés pour rejoindre la structure. Un dentiste pourrait à terme intégrer la MSP en lien avec l’installation de son conjoint prothésiste dans un local commercial résidentiel situé à quelques mètres de la future Maison de Santé.

Le Conseil départemental a voté une **subvention de 96 324 €** à la commune de Saint Gratien pour cette future Maison de santé pluridisciplinaire dans le quartier des Raguenets, reconnu Quartier Politique de la Ville (QPV), ainsi qu'une subvention de **2 773 €** pour l'acquisition et l'installation de mobiliers liés à l'activité, soit un **total de 99 097 €.** Cette subvention s’inscrit dans le cadre de la révision du Guide des Aides concernant la lutte contre les déserts médicaux, votée en octobre 2020 par le Département.

**SAINT-GRATIEN**

**2020 Aménagements voie publique**

La commune de Saint-Gratien a souhaité effectuer des travaux de rénovation structurelle et de mise en sécurité de deux passerelles piétonnes situées rue d'Ermont. Une subvention d’un montant **de 50.000€** lui a été accordée.

**SAINT-GRATIEN**

**2020 Inauguration de la réhabilitation du stade Auguste Delaune**

La commune de Saint-Gratien a décidé de procéder à la reconstruction du stade Auguste Delaune.

En effet, l'état de cet équipement sportif fort utilisé ne permettait plus la pratique d'activités sportives dans de bonnes conditions.

Les vestiaires étaient alors constitués de deux préfabriqués réalisés il y a plus de 30 ans, et le terrain de football en stabilisé ainsi que l'éclairage du stade étaient particulièrement vétustes.

Le projet prévoyait donc la reconstruction de vestiaires en dur, d'une surface de 300 m², dont la réalisation s'inscrit dans une démarche de développement durable grâce au choix de matériaux pérennes et l'intégration d'équipement à énergie renouvelable (panneaux solaires), la reconstruction totale du terrain de football par un terrain synthétique, ainsi que la réfection complète de l'éclairage du stade.

Le Conseil départemental a apporté une aide financière de **285 000 euros.**

**SAINT-GRATIEN**

**2019 Réhabilitation intérieure de l’école maternelle Jean Moulin**

La commune de Saint-Gratien a entrepris des travaux de transformation du réfectoire en une classe supplémentaire et un dortoir, de l'ancienne cuisine centrale en un office de réchauffage et un nouveau réfectoire de l'école maternelle Jean Moulin. La subvention accordée fut de 27 420 €.

**SAINT-GRATIEN**

**2019 Restructurations dans les écoles**

La commune de Saint-Gratien a entrepris des travaux de restructuration partielle intérieure et de création d'un dortoir supplémentaire de l'école maternelle Pauline Kergomard, ainsi que des travaux de restructuration partielle intérieure portant sur la création de deux classes supplémentaires au sein de l'école élémentaire Raymond Logeais.

3 subventions ont été accordées par le Département :

Pour l'école maternelle Pauline Kergomard : 8 983 €

Pour l’école élémentaire Raymond Logeais : 25 278 € + 13 615 €

**Cout total des opérations : 47 876€**

**SAINT-GRATIEN**

**2018 Réhabilitation extérieure du groupe scolaire Jean Moulin**

Le Département a accordé une subvention de **304 000€** pour la réhabilitation extérieure du groupe scolaire : remplacement des fenêtres, des menuiseries extérieures, réfection de l'étanchéité et mise en place d'un bardage sur les façades.

**SAINT-GRATIEN**

**2017 Inauguration du centre de loisir maternel « La ruche des enfants »**

Regrouper les deux centres de loisirs maternels de la ville en un équipement exclusivement réservé aux loisirs pour les plus petits est un beau projet que le Département a salué à hauteur de **56 749 euros**. Cet espace de 290 m2 doit être perçu comme un lieu d’éveil et d’initiation des enfants à la pratique du sport.

**SAINT-GRATIEN**

**2017 Extension de la halle de sports « Michel Hidalgo »**

En vue de faire face à la diversification et à l’extension des besoins de la pratique sportive, le S.I.V.O.M. Saint-Gratien/Sannois a souhaité réaliser l’extension du complexe sportif « Michel-Hidalgo ». Les équipements complémentaires sont les suivants (2 500 m²) :

- une salle de gymnastique spécialisée (700 m²) comportant une toiture dont la hauteur pourrait atteindre 6,50 mètres à 8 mètres autorisant la pratique de la gymnastique rythmique et sportive ;

- une salle d’entraînement omnisports (800 m²) pour la pratique du handball, volley-ball, badminton.

La subvention départementale a été de **1 030 050 €.**

**SAINT-GRATIEN**

**2017 Réhabilitation du groupe scolaire Edouard Herriot**

Le Département a accordé une subvention de **57 866€** pour la réhabilitation intérieure du groupe scolaire de 10 classes (mise en peinture, remplacement des revêtements de sols et modernisation des faux plafonds et de l’éclairage.

**SAINT-GRATIEN**

**2016 Subventions pour des travaux au groupe scolaire Jean Sarrailh**

La commune de Saint-Gratien a sollicité une subvention pour réaliser des travaux de remplacement des menuiseries extérieures et des fenêtres au groupe scolaire Jean Sarrailh, pour un montant total de 800.345,01 € HT. Le Département a voté une subvention de **272.117€.**

**SAINT-GRATIEN**

**2015 Réhabilitation du cinéma « les Toiles »**

Le Département a accordé à la commune de Saint-Gratien, au titre des aides à la construction ou la restructuration d’équipement culturel (fiche C2) une subvention d’un montant de 329 408 € pour la restructuration du cinéma "Les Toiles" et une subvention de 7 093 € pour l’acquisition de fauteuils.

Le cinéma "Les Toiles" est géré par l'association "l’Office Culturel Cinéma" de Saint-

Gratien, soutenue par la commune. Il est l’un des plus emblématiques des 24 cinémas du réseau "Ecrans

VO", par sa qualité de programmation (classé "Art et essai", titulaire des trois labels "Recherche et découverte", "Jeune public" et "Répertoire"), par son ancrage au sein d’un quartier populaire (le Forum) et par la fidélité de ses spectateurs (65 000 personnes par an).

Il est également soutenu par le programme "Média" de la Commission européenne.

Le cinéma accueille les trois dispositifs d’éducation à l’image : "Ecole et cinéma", "Collège au cinéma" et "Lycéens et apprentis au cinéma". Un responsable Jeune public à temps plein a pour rôle de réaliser un travail de médiation auprès de ces publics scolaires autour des œuvres visionnées.

Dans le cadre de sa mission de service public, l’équipe, composée de trois personnes à temps plein et huit à temps partiel, organise de nombreuses actions culturelles :

- des rencontres avec les réalisateurs et les professionnels du cinéma,

- des ateliers de découverte du 7ème art dans les cadres scolaire et périscolaire,

- des ateliers autour du cinéma d’animation,

- la participation à des manifestations nationales ("Mois du documentaire") et départementales ("Festival Image par Image"),

- l’organisation de la manifestation "Silence on tourne" en collaboration avec la médiathèque

Théodore Monod et la commune.

**Projet de réhabilitation**

La commune de Saint-Gratien a souhaité réhabiliter cet équipement construit en 1973, en modernisant les espaces existants et en aménageant un espace cafétéria, espace souhaité depuis plusieurs années par les spectateurs, afin d’échanger dans un cadre convivial avant ou après les séances. Il fut aussi proposé la construction d’un espace modulable afin d’accueillir les ateliers scolaires aujourd’hui menés, par manque de place, dans les établissements scolaires.

Ce réaménagement s’est inscrit dans une réflexion globale touchant l’accueil des publics, les conditions de travail du personnel, l’évolution des techniques de projection, la réfection des salles, la mise en accessibilité du cinéma aux personnes à mobilité réduite.

La réhabilitation est portée par la volonté affirmée de la commune de Saint-Gratien de maintenir à destination de ses habitants une offre de proximité qualitative. Cette volonté implique de se doter d’un outil performant et modernisé, à même d’attirer de nouveaux publics et de se positionner comme offre alternative aux multiplexes.

**COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION PLAINE VALLEE/ SAINT-GRATIEN**

**Sécurité**

**>> Vidéoprotection**

Par délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2017, la Communauté d'agglomération Plaine Vallée a souhaité bénéficier d'une aide départementale au titre du dispositif "Aide à la vidéo-protection" par l'implantation d'une nouvelle caméra sur la commune de Saint-Gratien.

La Communauté d'agglomération a procédé à une première phase d'installation de son dispositif en 2018, qu'elle souhaite compléter par l'installation de cette nouvelle caméra sur la commune de Saint-Gratien qui vise à sécuriser l'accès du lycée des métiers, fréquenté par

800 lycéens, et neutraliser la circulation des avenues Catinat et Carnot. L'entrée de l'établissement est déplacée sur l'avenue Catinat qui est une allée piétonne desservant un quartier pavillonnaire.

**En juin 2020, le Conseil départemental a voté une subvention à la Communauté d'agglomération Plaine Vallée de 3 164 €.**

**>> Soutien aux polices municipales**

Une subvention de 4 000 € a été accordée à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée pour l'acquisition d'un véhicule de type Peugeot 3008, afin d'assurer les services de police intercommunale sur la commune de Saint-Gratien.

**Environnement**

**ENS**

Le Conseil départemental a développé, depuis 2001, sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), conformément au Code de l'urbanisme, en s'appuyant sur les deux outils législatifs mis à disposition : le droit de préemption (outil foncier) et la Taxe Départementale des ENS (TDENS), outil fiscal, transformée en Taxe d'Aménagement (TA) depuis mars 2012.

Les principaux objectifs de cette politique sont la préservation de la qualité de la biodiversité, des paysages et des milieux naturels, et la création d'espaces de découverte pédagogique pour le grand public.

Cette politique est mise en œuvre en concertation avec les acteurs concernés (communes, gestionnaires, usagers, associations) et s'appuie sur un comité technique départemental examinant la pertinence des projets.

Le Conseil départemental du Val d'Oise, la Région d'Ile-de-France et les communes se partagent la capacité d'intervention en fonction des enjeux de conservation et du degré de menace sur les espaces naturels.

De ce fait, l'action du Département s'est orientée vers une politique en faveur des ENS à trois niveaux, en fonction de la taille du site et des enjeux en présence (écologique, paysager et/ou social) :

**- ENS d'intérêt local :** site de faible étendue, abandonné ou menacé par la pression urbaine présentant un intérêt écologique paysager ou social certain, au moins pour la population locale et pouvant être ouvert, à terme, au public. Son pilotage est communal avec l'assistance technique, juridique et financière du Conseil départemental (Guide des aides aux communes) ;

**- ENS départemental :** site assez étendu dont l'intérêt est essentiellement écologique, géologique et/ou paysager, dont le pilotage est départemental (acquisition, aménagement et gestion) ;

**- Espace régional** : site de grande taille, présentant des enjeux majeurs pour la Région, notamment au niveau de la ceinture verte. Le pilotage est confié à l'Agence des Espaces Verts (AEV), avec un financement partiel de la gestion par le Conseil départemental.

Le Département et l’AEV ont formalisé leurs engagements, les modalités de partenariat et la participation du Département à la gestion de cinq sites classés ENS régionaux, à travers la signature d’une convention pour la période 2018-2020, validée lors de l’Assemblée départementale du 23 février 2018. Parmi eux figure « les Buttes du Parisis », située sur Argenteuil, Cormeilles-en-Parisis, Franconville, Sannois, Montigny-les-Cormeilles pour un total de 493 ha.

La participation du Département aux frais d’entretien des espaces régionaux est plafonnée à hauteur d’une somme forfaitaire annuelle d’un montant de 205 000 €.

La répartition du forfait est déclinée comme suit pour les cinq sites :

**- les Buttes du Parisis : 95 000 € ;**

- la Butte Pinson : 65 001 € ;

- les Bois de Boissy et des Aulnays : 34 999 € ;

- les boisements de la Plaine de Pierrelaye : 3 000 € ;

- le Plateau d'Andilly : 7 000 €.

**Collèges**

**ARGENTEUIL**

**2020 Extension et restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau :**

Vote de l’Assemblée départementale le 17 juillet 2020 Pour un coût d'opération estimé à 5 M€ TTC, dont un coût de travaux de 4 M€ TTC (valeur mars 2020, hors fondations spéciales éventuelles et éventuel désamiantage des logements de fonction à démolir).

**ARGENTEUIL**

**2020 : une dotation d’équipement pour le collège Claude Monet**

Le Département a accordé au collège Claude-Monet à Argenteuil une dotation d’équipement de 5 508€ pour le remplacement de son ancien lave-linge et l’achat d’un deuxième lave-linge.

**ARGENTEUIL**

**2016 Extension du collège Albert Camus**

Pour ce collège c’est un agrandissement de 468 m2 qui comprend : l’augmentation du parking des professeurs, la création de 3 salles d’enseignement général, une salle de sciences, et notamment une salle informatique (de 30 places). Ce sont plus d’1.5 million d’euros pour cette extension qui ont été engagés.

Historiquement, le collège fut construit en 1924 avec une capacité initiale de 250 élèves. Il subira, ensuite, une extension importante, dans les années 2000, qui lui permettra de passer à 450 élèves. Aujourd’hui, la nouvelle extension augmente sa capacité d’accueil de 100 places. C’est donc 550 élèves qui ont fait leur rentrée scolaire cette année, soit plus du double de la rentrée scolaire à l’ouverture du bâtiment, en 1924.

**ARGENTEUIL**

**Construction d’un nouveau collège pour  la rentrée 2024 :**

Depuis 2013, les effectifs des collèges d’Argenteuil sont en croissance continue, avec plus de 540 élèves supplémentaires en 6 ans. Le taux de remplissage est en moyenne de 95 % dans les neuf collèges de la ville. Il monte à 100 % pour d’autres. Ce sont les collèges du sud d’Argenteuil qui affichent notamment les taux d’occupation les plus importants. C’est pour cette raison que la ville va mettre à disposition du conseil départemental un terrain, dans le secteur de la Porte-Saint-Germain.
Le Département consacrera 15,6 millions d’euros à la construction de ce collège qui devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2024.

**Culture**

**ARGENTEUIL**

**2020 : 75.000€ de subvention au conservatoire d’Argenteuil**

Conformément aux dispositions des lois du 13 août 2004 et du 7 juillet 2016, le Département mène depuis plusieurs années une politique de soutien aux établissements d'enseignement artistique spécialisé (musique, théâtre, danse). Dans ce cadre, une subvention de 75 000€ a été attribuée en 2020 au conservatoire à rayonnement départemental d'Argenteuil.

Son bilan est positif en matière de cohérence territoriale : participation aux projets départementaux, collaborations avec d'autres conservatoires dans une logique de réseau. L'offre pédagogique tend à se renforcer dans certaines disciplines sous-représentées telles que les musiques actuelles et la danse. Des projets sont également en cours de développement pour l'accueil et l'inclusion des personnes handicapées, conformément à l'objectif souhaité par le Département.